



# L'ÉCHO DU COTEAU



Municipalité de  
Sainte-Mélanie

Édition spéciale - Janvier 2018

Bulletin d'information publié par la Municipalité de Sainte-Mélanie

info@sainte-melanie.ca

www.sainte-melanie.ca

 [twitter https://twitter.com/SainteMelanie](https://twitter.com/SainteMelanie)

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018



### Membres du conseil municipal

en séance de travail, le samedi 9 décembre 2017  
(de gauche à droite)

Monsieur Daniel Gravel, conseiller, district numéro 1  
Monsieur Jasmin Boucher, conseiller, district numéro 2  
Madame Nathalie Lépine, conseillère, district numéro 6  
Monsieur Gilbert Perreault, conseiller, district numéro 4  
Monsieur Denis Filiatrault, conseiller, district numéro 3  
Madame Geneviève Poirier, conseillère, district numéro 5  
Madame Françoise Boudrias, mairesse

## MOT DE LA MAIRESSE

Comme à chaque année, votre conseil municipal a la responsabilité de vous présenter les prévisions budgétaires de la Municipalité couvrant l'exercice financier de l'année 2018. Habituellement, nous présentons les prévisions budgétaires en décembre. Toutefois, en raison de la tenue d'élections en novembre 2017, la Municipalité a la possibilité d'adopter ces prévisions au plus tard le 31 janvier.

Le nouveau conseil de la Municipalité a une majorité de nouveaux élus. Nous nous sommes accordés du temps au conseil pour nous familiariser et prendre connaissance des dossiers. Les membres du conseil se sont réunis à quelques reprises et ont pris le temps nécessaire pour discuter, analyser et évaluer divers scénarios pour établir ces prévisions budgétaires. Nous tenons à remercier notre directeur général, monsieur Claude Gagné, et tout le personnel de la Municipalité pour le soutien et la qualité des documents déposés pour l'élaboration des prévisions budgétaires.

Le mercredi 24 janvier 2018, nous avons adopté lors d'une séance extraordinaire les prévisions budgétaires 2018 telles que décrites dans cette édition spéciale.

Les membres du conseil sont des citoyennes et citoyens de la municipalité qui se sont engagés à servir l'intérêt commun des contribuables de la municipalité. Nous sommes attentifs et désireux de respecter la capacité de payer des contribuables de la municipalité, tout en préservant l'offre de services municipaux qui fait de Sainte-Mélanie, une municipalité agréable à vivre et inspirante pour attirer de nouveaux résidents.

La bonne nouvelle pour cette présentation du budget est que nous avons décidé de geler le taux de la taxe foncière 2018 à 0,57 \$, soit le même taux qu'en 2016 et 2017.

En 2018, la Municipalité en est à sa troisième année du rôle d'évaluation triennal couvrant la période 2016 à 2018.

Le budget des revenus 2017 était de 3 594 957 \$ et la prévision de réalisation au 31 décembre 2017 est de 3 769 787 \$, soit un excédent de revenus estimé de 174 830 \$.

## MOT DE LA MAIRESSE

Le budget de dépenses 2017 était de 3 594 957 \$ et la prévision de réalisation est de 3 739 598 \$, soit un excédent de dépenses estimé de 144 641 \$.

Nous estimons que le surplus de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 sera de 30 189 \$.

En ce qui concerne le surplus libre de la Municipalité, nous avons débuté l'année 2017 avec un solde de 867 000 \$. De ce montant, une somme de 140 000 \$ a été affectée au budget 2017 afin de maintenir un taux de taxation raisonnable pour les citoyennes et citoyens de Sainte-Mélanie. De plus, nous avons aussi affecté des dépenses d'environ 40 000 \$ à divers projets en cours d'année.

La prévision budgétaire pour 2018 est de 4 171 597 \$. L'écart avec le budget 2017 est de 576 640 \$ soit en hausse de 16 %. Cette hausse est occasionnée principalement par un investissement de 915 000 \$ pour la réfection du chemin du Lac Nord. Cet investissement sera financé à 50 % par une subvention du Ministère des Transports et l'autre 50 % est financé par le fonds de voirie locale (redevances des sablières). C'est pour cette raison que ces travaux ne provoquent aucune hausse de taxes pour les contribuables de Sainte-Mélanie.

Quant aux dépenses d'opération, elles passent d'une prévision de 2 943 425 \$ en 2017 à 3 051 594 \$ en 2018, soit une hausse de 3,7 %. Les principales fluctuations de 2018, ont trait aux dépenses de travaux publics, des loisirs et de la sécurité publique, notamment l'augmentation des coûts de la Sûreté du Québec.

En ce qui concerne la taxe foncière générale, la valeur des immeubles imposables de la municipalité est passée de 348 633 000 \$ à 355 533 200 \$ soit une augmentation de 6 900 200 \$ (hausse de 2 %). Cette majoration de valeur foncière procure des revenus supplémentaires de taxe de 39 331 \$ pour 2018. Pour votre information, chaque cent (0,01 \$) additionnel de taxe foncière générale supplémentaire peut générer, pour la municipalité, un revenu supplémentaire de 35 553 \$.

En réalisant une affectation de surplus libre cumulé de 40 679 \$ pour 2018, le budget est équilibré tout en maintenant le taux de taxe générale actuel de 0,57 \$ du 100 dollars d'évaluation foncière. À titre d'exemple, l'affectation de surplus libre était de 140 000 \$ en 2017 et de 150 000 \$ en 2016. Ainsi, le gel des taxes est accompagné d'un gel de la tarification pour tous les réseaux publics (égout/aqueduc) et la gestion des matières résiduelles à 213,50 \$ par unité résidentielle.

Actuellement avec toutes les affectations, nous estimons que le surplus libre de la municipalité sera de 686 300 \$.

Dans les dossiers qui demandent des investissements importants, nous misons toujours à maximiser l'octroi d'aides gouvernementales afin d'alléger le plus possible le fardeau fiscal des usagers des secteurs visés.

Sur la table de travail en 2018, le conseil municipal sera particulièrement attentif au suivi des dossiers de la réalisation du projet d'aqueduc du domaine Carillon; du projet de remplacement de notre étang de traitement des eaux usées pour le secteur « village » et l'avancement du plan directeur des infrastructures pour le périmètre urbain.

Au cours de l'année, la Municipalité poursuivra sa démarche concernant sa politique familiale et Municipalité amie des aînés et sa révision des règlements d'urbanisme. Nous aurons aussi à réviser notre plan de développement stratégique. Notre village est appelé à croître, nous observons actuellement une augmentation appréciable des enfants inscrits au camp de jour qui utilisent non seulement les installations du parc des Sables, mais aussi celles de l'école Ste-Hélène. Nous sommes soucieux du développement de notre école et nous sommes attentifs à l'évolution du dossier de son agrandissement. Je souligne, à cet égard, l'excellente collaboration que nous avons avec la directrice et le personnel de l'école. Cette collaboration est précieuse pour le futur de notre municipalité. Nous poursuivons l'offre de services en loisirs pour les clientèles de tous âges. D'ailleurs, je vous invite à participer en grand nombre aux activités et à nous faire part de vos projets et de vos bonnes idées.

Je tiens aussi à souligner la générosité des bénévoles de la municipalité, si essentielle à la vie d'une communauté. Nous continuerons à soutenir les organismes tels que « L'entraide communautaire » qui s'occupe particulièrement de nos familles moins favorisées financièrement, la bibliothèque municipale, l'AQDR, le Club de l'Amitié, le Cercle de Fermières, le comité de la fête de Noël, etc.

Avec l'introduction des bacs bruns en 2016, les Mélaniennes et Mélaniens ont donné un bon coup de « pouce vert » à l'environnement et nous devons poursuivre nos efforts. Nous avons composté 366 tonnes de matières organiques en 2016 versus 284 tonnes en 2017. Cette baisse relative peut s'expliquer notamment par le fait que les propriétaires d'immeubles s'adonnent de plus en plus à « l'herbicyclage » soit couper le gazon tout en laissant les résidus sur le sol. C'est bon pour la pelouse et c'est bon pour l'environnement. La collecte sélective est passée de 356 tonnes en 2016 à 336 tonnes en 2017. Finalement, les statistiques pour 2017 montrent une légère baisse de génération de déchets (soit 849 tonnes en 2017 plutôt que 874 tonnes en 2016). S'il vous plaît, continuez ce bel effort et n'oubliez pas de consulter le calendrier des collectes disponible sur le site internet de la Municipalité [www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca)

Je vous remercie de votre contribution qui fait toute une différence et je me joins aux membres du conseil municipal et à notre personnel pour nous souhaiter à tous une année 2018 inspirante et prospère remplie de santé, de paix, de bienveillance et de beauté!

**Françoise Boudrias**  
**Mairesse**

**Prévisions budgétaires  
Fonds d'administration  
Exercice se terminant le 31 décembre 2018**



Municipalité de  
Sainte-Mélanie

Taux de la taxe foncière 2018 = 0,57/100 \$ d'évaluation



**REVENUS**

Taxes sur la valeur foncière	2 033 415 \$	
Taxes sur une autre base	622 158 \$	
Paiement tenant lieu de taxes	8 488 \$	
Autres services rendus	111 258 \$	
Autres revenus	737 168 \$	
Transferts inconditionnels	60 000 \$	
Transferts conditionnels	486 431 \$	
Crédit GMR	72 000 \$	
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>4 130 918 \$</b>
AFFECTATION FONDS RÉSERVÉS		0 \$
AFFECTATION DE SURPLUS		40 679 \$
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>4 171 597 \$</b>

**DÉPENSES**

Administration générale	628 198 \$	
Sécurité publique	477 830 \$	
Transport	710 189 \$	
Hygiène du milieu	485 793 \$	
Santé et bien-être	26 246 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	168 295 \$	
Loisirs et culture	519 516 \$	
Frais de financement	35 887 \$	
Autres activités financières	119 643 \$	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>3 171 597 \$</b>
Activités d'investissement		1 000 000 \$
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>4 171 597 \$</b>



Municipalité de  
Sainte-Mélanie

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION  
DU RÈGLEMENT No. 585-2018**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL  
ADOPTERA À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018  
LE RÈGLEMENT SUIVANT :**

« Règlement numéro 585-2018 décrétant le Code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie et pour toute personne désignée occupant une fonction pour un organisme municipal ».

CE RÈGLEMENT ÉDICTE LES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MÉLANIE ET POUR TOUTE PERSONNE DÉSIGNÉE OCCUPANT UNE FONCTION POUR UN ORGANISME MUNICIPAL. LE PROJET DE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE. CE RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI.

**DONNÉ À SAINTE-MÉLANIE, CE 29<sup>IÈME</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT**

Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**COMITÉ DE SURVEILLANCE DE QUARTIER**

En novembre 2017, une invitation était lancée aux citoyens de Sainte-Mélanie pour créer un comité de surveillance de quartier regroupant des citoyens déterminés à mettre en place des moyens pour réduire les risques de vols par effraction.

Vous êtes invités à participer à une première rencontre qui se tiendra le:

**Mardi 13 février 2018 à 19h30  
À la salle municipale**



Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Alain Lajeunesse à l'adresse courriel [alainlajeunesse@hotmail.ca](mailto:alainlajeunesse@hotmail.ca)